

Communiqué GIREDEP décembre 2015 :

Annonce consultation nationale autour de la déontologie.

Un engagement de chacun pour une profession responsable.

Le GIRéDéP (Groupe Inter organisationnel pour une Réglementation de la Déontologie des Psychologues) avait été mandaté en 2008 par les organisations professionnelles et syndicales (liste ci-dessous) pour mener à bien une réflexion et une exploration des pistes envisageables pour réglementer la déontologie de la profession.

Trois axes ont servi de base à ce travail :

- Un objectif : celui de la protection du public et des psychologues contre les mésusages de la psychologie.
- Un choix de la profession issu du vote de 2007 : celui de ne pas passer par l'instauration d'un ordre professionnel.
- Un étayage pour la réflexion de la profession : celui du code de déontologie de 1996 actualisé en 2012, signé par les 30 organisations syndicales et professionnelles des différents champs de la psychologie.

Le GIRéDéP a ainsi construit plusieurs hypothèses pour mettre en place une structure qui permettrait de rendre effective la réglementation de la déontologie des psychologues.

Les psychologues adhérents des différentes organisations signataires du code sont invités à exprimer leurs choix quant aux missions, prérogatives et limites qu'ils souhaiteraient voir attribuer à une telle instance s'ils font le choix de sa création.

Chaque psychologue pourra se positionner par rapport à ces choix qui engagent l'ensemble d'une profession.

Dans les semaines qui viennent vous serez ainsi consultés pour vous prononcer sur les différentes hypothèses de travail à partir des documents fournis par le GIRéDéP.

***Vous êtes adhérent d'une organisation du GIRéDéP vote auprès de votre organisation jusqu'au 14 février 2016 inclus**

***Vous n'êtes pas adhérent d'une organisation du GIRéDéP : consultation ouverte sur ce site (ICI hyper lien à activer quand ce sera la période) du 25 janvier 2016 au 13 mars 2016 inclus.**

Sur la base des résultats de la consultation, nous inviterons la profession à poursuivre ce débat national de manière à le rendre le plus fructueux et le plus démocratique possible.

Comptant sur votre participation à cette consultation professionnelle fondamentale de la reconnaissance des psychologues,

Le GIRéDéP

Organisations signataires

ACOP-F : Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues-France.
AEPU : Association des Enseignants de Psychologie des Universités.
AFPEN : Association Française des Psychologues de l'Education Nationale.
ANPEC : Association Nationale des Psychologues de l'Enseignement Catholique.
ANaPS : Association Nationale des Psychologues du Sport.
A.Psy.G : Association des Psychologues de Guadeloupe
APFC : Association des psychologues de Franche Comté
COpsy-SNES : Collectif des Conseillers d'Orientation du SNES.
CPCN : Collège des Psychologues Cliniciens spécialisés en Neuropsychologie.
CPCN Ile de France ; CPCN Atlantique ;
FFPP : Fédération Française des Psychologues et de Psychologie.
Psychihos : Association des Psychologues Cliniciens Hospitaliers de l'AP-HP
SFP : Société Française de Psychologie.
SFPS : Société Française de psychologie du Sport
SNPES-PJJ-FSU : Syndicat National des Psychologues de l'Education Surveillée- Protection
Judiciaire de la Jeunesse- FSU.
SPPN : Syndicat des Psychologues de la Police Nationale.